



Dispositifs & Offre de services

2021

# PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Vous permet de suivre une formation afin de changer de métier ou de profession.

Le PTP s'adresse aux salariés du secteur privé en cours de contrat CDI, CDD, aux intérimaires et aux intermittents du spectacle, sous certaines conditions.

Il peut être mobilisé uniquement pour financer une formation certifiante sanctionnée par :

- Une certification ou l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Ou une certification enregistrée au Répertoire Spécifique (RS)
- www.francecompetences.fr

La formation peut être suivie sur ou en dehors du temps de travail.

Le montant crédité sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) sera automatiquement mobilisé, dans la limite du coût de votre formation, conformément à la législation.

Afin de préparer au mieux votre projet professionnel, contactez un <u>Conseiller en Evolution Professionnelle</u>.



- Ouvert aux salariés du secteur privé
- Pour changer de métier ou de profession
- Pour suivre une formation certifiante
- Dossier 100% dématérialisé à compléter en ligne sur votre espace personnel



# **DÉMISSIONNAIRE**

Vous offre la possibilité de démissionner afin de créer ou reprendre une entreprise et/ou vous former tout en percevant l'allocation chômage (ARE).

Ce dispositif est accessible aux salariés en CDI du secteur privé qui justifient d'une activité salariée de 1 300 jours au cours des 60 derniers mois (5 ans), à la date de leur démission.

Nous vous conseillons de faire une première vérification de vos conditions d'ancienneté sur le site du Gouvernement

www.demission-reconversion.gouv.fr

#### Vos démarches

- Prendre obligatoirement rendez-vous avec un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP)
  - www.mon-service-cep.fr
- Compléter votre demande en ligne dans votre <u>espace personnel</u> afin d'obtenir une attestation du caractère réel et sérieux de votre projet professionnel.
- Une fois l'attestation délivrée, vous pouvez démissionner et vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi (dans les 6 mois qui suivent l'obtention de cette attestation).



- Ouvert aux salariés en CDI du secteur privé
- Souhaitant démissionner
- Pour créer ou reprendre une entreprise ou se former
- Démarches en 3 étapes
- Dossier 100% dématérialisé



► En savoir plus sur le <u>Démissionnaire</u>

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Permet de faire valider les acquis de votre expérience professionnelle et/ou personnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.



Toute salarié du secteur privé ayant au moins 1 an d'expérience

Souhaitant faire reconnaître ses acquis professionnels et/ou personnels

Financement forfaitaire de 2 000 €

Dossier 100% dématérialisé depuis votre <u>espace</u> <u>personnel</u>

### Les objectifs de la VAE sont multiples :

- Faire reconnaître ses compétences
- · Evoluer professionnellement
- Accéder à une formation d'un niveau supérieur
- S'inscrire à un concours .../...

Cette certification doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS).

La VAE se déroule uniquement hors temps de travail.

Vous pouvez vous faire accompagner gratuitement par un conseiller VAE au sein d'un <u>Point Relais Conseil</u> (PRC). Il pourra vous apporter une aide sur l'étude de la pertinence de votre projet et la prise en charge.



# **CERTIFICATION CLÉA**<sup>©</sup>

Permet de faciliter votre retour à l'emploi ou consolider vos connaissances et compétences actuelles pour donner plus de force à vos projets au sein de votre entreprise.

La certification professionnelle CléA a été créé pour les salariés ou demandeurs d'emploi, qui n'ont pas de diplôme mais des connaissances de base et de l'expérience.

CléA atteste que vous possédez des connaissances et compétences dans les 7 domaines suivants:

- · S'exprimer en français
- · Calculer et raisonner
- · Utiliser un ordinateur et internet
- Travailler en équipe
- Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel
- Apprendre à apprendre tout au long de sa vie
- Maîtriser les gestes et postures et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

### www.certificat-clea.fr

### 4 étapes :

- · Information et conseil
- Évaluation et détermination des points forts
- Formation, renforcement des connaissances et compétences
- · Jury et certification



- Ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi
- 7 domaines de compétences
- Certification en 4 étapes
- Financement avec votre CPF ou par votre employeur
- Dossier 100% dématérialisé



En savoir plus sur la certification CléA

### **OFFRE DE SERVICES**

Des services gratuits pour vous aider à concrétiser votre projet professionnel.



Des <u>réunions</u> d'information en présentiel ou en visio pour mettre en œuvre votre projet professionnel et connaître :

- Les étapes incontournables pour mieux anticiper
- · Les solutions de financement



Un <u>site internet</u> pour trouver des informations fiables et actualisées



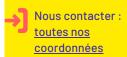
Un <u>espace personnel</u> pour l'ensemble de vos démarches: suivre votre dossier, vous inscrire aux réunions d'information, échanger avec nos équipes, ...



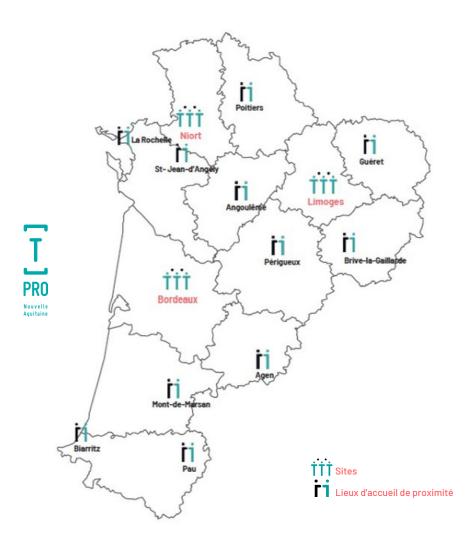
Un accueil téléphonique et des équipes à votre écoute du lundi au vendredi sans interruption

Inscription
gratuite à nos
réunions
d'information
depuis votre
espace
personnel









Site de Bordeaux Les Bureaux du Lac II Immeuble M Rue Robert Caumont 33000 Bordeaux Site de Limoges 25 Cours Jean Pénicaud 87000 Limoges Site de Niort 31 avenue de Verdun 79000 Niort



### Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux - Limoges - Niort

09 72 61 55 50

www.transitionspro-na.fr

